

N° 2023-034

VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie,

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, MARCHAND-MAILLET Thierry qui donne pouvoir à M. Favre, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 8

Le président rappelle au conseil de la nécessité de mettre en place une procédure d'Autorisation de Programme (AP) / Crédits de paiement (CP) pour un programme d'investissement s'échelonnant sur plusieurs exercices, de façon à :

- Faciliter l'arbitrage des élus sur la faisabilité des projets, pour des investissements impactant les budgets futurs;
- Accroître la visibilité de ces opérations en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à leur réalisation;
- Limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources au fur et à mesure;
- Augmenter le taux de consommation des crédits inscrits au budget et supprimer pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'un projet d'investissement pluriannuel. Elles sont déclinées en plusieurs enveloppes successives: les CP, qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP.

Le Président propose de mettre en place ou modifier une autorisation de programme pour chacun des projets structurants suivants, conformément au débat d'orientation budgétaire 2023. Celui-ci a démontré la faisabilité à financer ces opérations, en tenant compte des marges de manœuvres dégagées par la capacité d'investissement de la COVA sur les 3 prochaines années.

Budget Principal / Autorisations de programme (AP) en € / 2023					
Code	Libellé	Coût initial	Révision	Total AP	Observations
VOIE VERTE	Travaux voix verte jusqu'à Centron	3 568 000	-3 543 610	24 390	En attente arbitrage selon différents scénarios
CTC	Centre technique communautaire	985 000	-277 922	707 078	En attente arbitrage selon différents scénarios
MALADIERE	Requalification stade de la Maladière	2 222 000	659 363	2 881 363	Fin des travaux en 2023
COVA	Accueil de Loisirs et siège administratif	100 000	0	100 000	Etudes préalables Maison Fleury
Total		6 875 000	-3 162 169	3 612 831	

Budget Principal / Crédits de paiement (CP) en € / 2023								
Code	Libellé	CA 2021	CA 2022	Prévisions				Total CP
				2023	2024	2025	2026	
VOIE VERTE	Travaux voix verte jusqu'à Centron	12 570	11 820	0				24 390
CTC	Centre technique communautaire	13 739	3 339	690 000				707 078
MALADIERE	Requalification stade de la Maladière		48 663	2 832 700				2 881 363
COVA	Accueil de Loisirs et siège administratif			100 000				100 000
Total		26 309	63 822	3 522 700	0	0	0	3 612 831

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- - nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte les autorisations de programme du budget principal.

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX